

Pouvoir d'achat, dépenses "pré-engagées" et revenu "arbitrable"

Pouvoir d'achat et pouvoir d'achat par unité de consommation

La notion usuelle de pouvoir d'achat correspond au pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (ou revenu réel disponible). Il s'agit d'une grandeur macroéconomique calculée dans le cadre global et cohérent de la comptabilité nationale sur des bases harmonisées au plan international.

Le revenu disponible brut est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le revenu disponible brut comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéficiaires des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux...). Le revenu disponible brut est diminué des impôts et cotisations sociales versés. Les quatre principaux impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte.

L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix de la dépense de consommation des ménages. Cette mesure macroéconomique peut différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. En effet, les ménages peuvent appréhender leur pouvoir d'achat sur un champ plus étroit, en considérant qu'ils ont en réalité peu de prise face à certaines de leurs dépenses de consommation et en se focalisant sur les marges de manœuvre qu'ils estiment leur rester pour effectuer librement des choix de consommation et d'épargne.

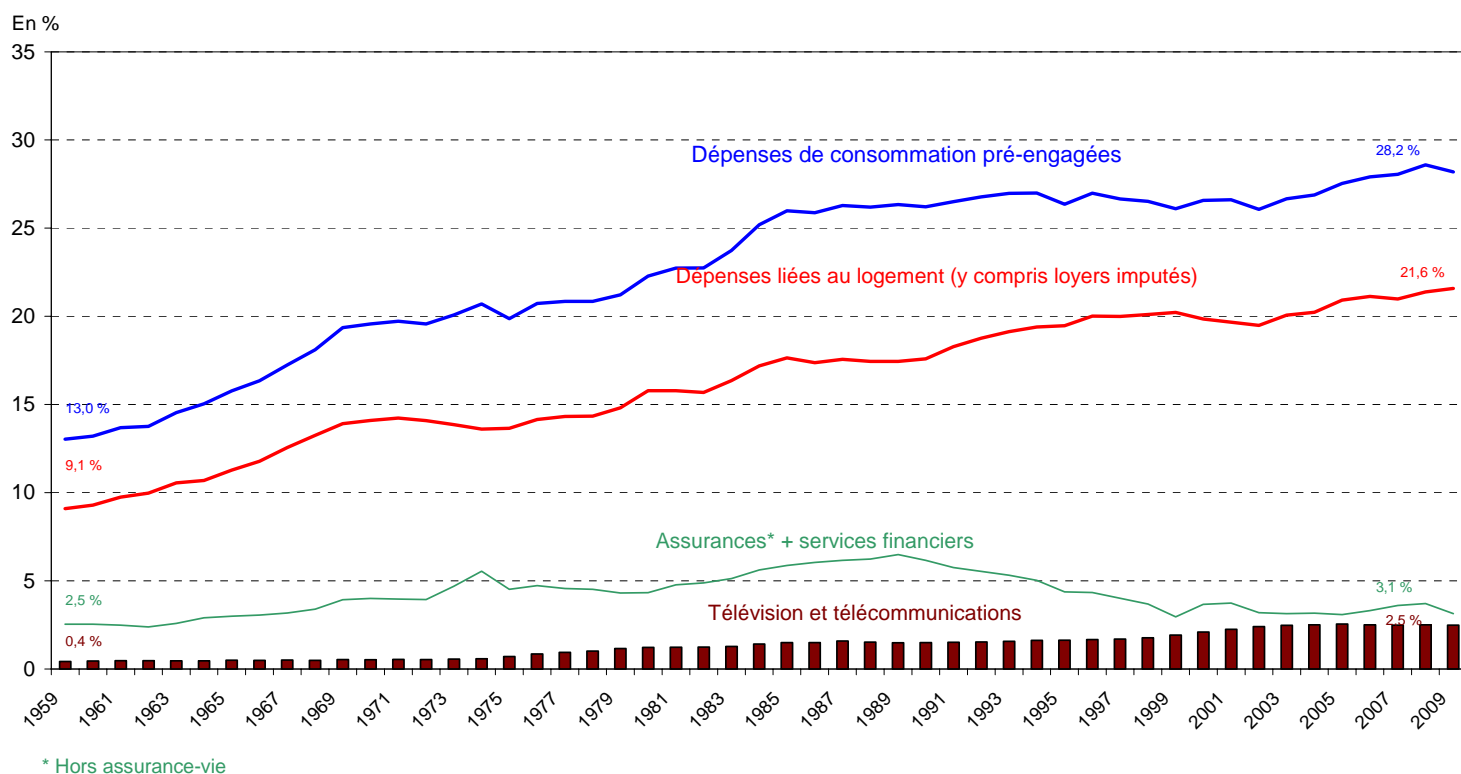
Pour essayer de se rapprocher d'une notion de pouvoir d'achat plus proche de cette perception, on peut examiner l'évolution du revenu "arbitrable" défini comme le revenu disponible une fois déduit un ensemble de dépenses de consommation "pré-engagées". Ces dépenses sont celles qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Cette approche complémentaire, présentée en particulier dans une étude publiée dans l'édition 2007 de l'Économie française (lien : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/ECOFRA07C.PDF), a été reprise, affinée et préconisée par la commission "Mesure du pouvoir d'achat des ménages" dans un rapport remis le 6 février 2008 au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Ces dépenses sont définies comme suit :

- les dépenses liées au logement (y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement), ainsi que dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantines ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;

- les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Part des dépenses de consommation pré-engagées dans le revenu disponible brut

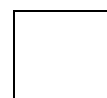


L'évolution du pouvoir d'achat de ce revenu "arbitrable" rapporte l'évolution du revenu disponible hors dépenses "pré-engagées" à celle du prix de la dépense de consommation non "pré-engagée".

Mais d'autres facteurs sont susceptibles d'expliquer le décalage entre la perception des ménages et la mesure macroéconomique, en particulier l'accroissement de la population (dynamisme des naissances, augmentation de l'espérance de vie).

Pour tenir compte également des facteurs démographiques, le revenu réel disponible et le revenu "arbitrable" peuvent être rapportés à l'ensemble de la population française. La croissance du pouvoir d'achat par tête est alors amortie, compte tenu de la croissance de la population. Ils peuvent également être rapportés au nombre de ménages. La progression du nombre de ménages étant plus rapide que celle de la population (du fait du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation), la croissance du pouvoir d'achat par ménage est ralentie d'autant. Afin de tenir compte de l'évolution de la composition des ménages et du fait que les dépenses d'un ménage ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes qui le compose, il est possible de raisonner en termes de pouvoir d'achat par nombre d'unités de consommation.

La taille de chaque ménage en nombre d'unités de consommation est calculée de la façon suivante : le premier adulte compte pour 1 unité de consommation (UC), chaque personne supplémentaire de 14 ans et plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC. Le pouvoir d'achat par nombre d'unités de consommation permet ainsi de prendre en considération l'évolution de la structure des ménages.



Pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu "arbitrable" par unité de consommation

